

ENTRE NOUS

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Michel Riopel



L'année qui vient de se terminer aura permis à notre Association d'être un peu plus présente auprès de ses membres et de continuer à défendre leurs intérêts. Les activités organisées dans les secteurs et au siège social auront eu des conséquences bénéfiques tant sur l'amélioration sensible de la situation financière que sur le caractère social de notre organisme. Voici les faits saillants de l'année 1999.

Nous avons dû hausser les cotisations des membres, ce qui a permis une croissance appréciable de nos revenus. Il est malheureux que certains d'entre nous n'aient pas accepté cette majoration. Il me semble pourtant aisé de comprendre qu'en dépit de tout le bénévolat que suscite un organisme comme le nôtre, il ne peut atteindre ses objectifs sans faire face à des coûts incontournables.

Pour leur part, les caisses affiliées se sont montrées très réceptives à notre campagne de sollicitation. Leur contribution a rapporté quelque 5 000 \$ de plus qu'à l'exercice précédent. En votre nom, je tiens à remercier les dirigeants ainsi que les directrices et directeurs généraux de ces caisses. Je remercie également M. Jocelyn Proteau, le président de la FMO, pour la lettre d'appui dont il a bien voulu accompagner notre demande auprès des caisses.

Nos déboursés ont diminué de façon considérable: par rapport à l'exercice précédent, nous avons retranché 6 000 \$ au chapitre des activités sociales et 4 000 \$ en dépenses de papeterie. Dans son rapport, le trésorier vous apportera les précisions que vous souhaiterez connaître sur ces diminutions. Je me contenterai de vous dire que nos mesures d'économie nous ont

permis de dégager un surplus de 12 300 \$, une marge de manœuvre qui sera utilisée pour assurer la bonne marche des activités de l'Association. Souvenons-nous qu'il y a deux ans, nous faisons face à un déficit de 13 300 \$.

Le conseil d'administration s'est réuni à six reprises au cours de l'année 1999 et nous avons été présents à six assemblées du conseil d'administration du Regroupement des associations du MCPED en plus de participer à l'assemblée annuelle de cet organisme, qui s'est tenue dans nos locaux, en mars 1999. Nous avons noté avec satisfaction une participation accrue aux activités organisées dans les secteurs. Ces initiatives ont pour but de rapprocher les membres dans leurs secteurs respectifs et de favoriser des liens plus étroits avec l'Association. Les autres activités ont été également couronnées de succès, pour ne mentionner que les brunches auxquels vous invitent Lise et Marcel Lemay. Je tiens à leur témoigner ma vive appréciation pour les efforts qu'ils déploient à faire profiter les membres de leur générosité.

Nous avons tenu, dans un nouvel endroit, la rencontre annuelle des membres. Les participants, fort nombreux, ont visiblement apprécié ce déplacement et nous ont promis d'être à nouveau des nôtres, cette année. Nous nous devons de dire un vibrant bravo à l'organisatrice de cet événement, M^{me} Denise Muloin. En raison de son état de santé, M. Raymond Audet a dû réduire ses activités et n'a pu organiser des voyages de longue durée, une des activités appréciées dans notre Association. Je veux rendre hommage au dévouement de M. Audet, le remercier d'avoir plusieurs fois permis à nos membres

de voyager à des conditions avantageuses et avec les meilleures garanties de sécurité et lui offrir nos meilleurs vœux. Nous négocions présentement avec l'Agence Constellation, en vue de vous offrir de nouveau la possibilité de tels voyages.

Le bulletin *Entre Nous* est le véhicule qui maintient le contact nécessaire entre l'Association et ses membres. Par mesure d'économie, nous en avons sacrifié une des quatre parutions annuelles. Je veux remercier M. Léo Beaudoin de l'intérêt qu'il apporte à nous présenter ce bulletin et l'assurer que l'ensemble des membres attendent avec empressement chacun des numéros de l'*Entre Nous*. Le tournoi de golf de septembre dernier fut un véritable succès, en dépit des caprices de la température. Je tiens à féliciter Pierre Brisebois, l'organisateur de cette activité, pour sa disponibilité. Jean-Louis Bourget, qui a accepté de le remplacer avec l'amabilité et l'efficacité qu'on lui connaît, nous invitera, cette année, au Club de golf de Lachute.

À la fin de l'année, nous comptons 617 membres sur une possibilité de 1142 retraités. Nous nous proposons de mettre en œuvre diverses initiatives pour augmenter ce nombre. Notre Association ne veut certes pas rivaliser avec les clubs de l'Âge d'Or. Même si nous organisons certaines activités sociales pour permettre aux membres de fraterniser et de se rencontrer, le principal but de l'Association est de défendre les intérêts de ses mem-

Le déjeuner matinal du 26 mars

C'est au restaurant El Toro, rue Fleury, que nous avons conviés Lise et Marcel, ce dimanche matin, 26 mars dernier. Le ciel était généralement ensoleillé et la nature invitait à prendre l'air alors que la météo prévoyait un maximum autour des 15°C. Pourtant, 31 des nôtres seulement se sont présentés, comme des braves, au rendez-vous. Les autres auraient-ils été rebutés par le prix plus élevé qu'à l'ordinaire? ... Quoi qu'il en soit, celles et ceux qui étaient présents ne semblent pas l'avoir regretté. À l'unanimité, on a loué la qualité de la bouffe et du service empressé et courtois. On remarquait des figures nouvelles, retraités de dates récentes, à qui Marcel a souhaité une cordiale bienvenue.

L'assemblée générale annuelle : le spectre de la Loi 102

Les 63 membres qui ont pris la peine de se déplacer, en dépit d'un temps détestable, le 9 mai, pour participer à l'assemblée générale annuelle de notre Association, au Salon des Bâtitseurs, en ont eu pour leur peine. Il était certes évident que celles et ceux qui se trouvaient là étaient heureux de se revoir, d'échanger des informations, de remuer des souvenirs. Selon une tradition solidement enracinée dans notre Mouvement, la fin de la réunion a marqué l'ouverture du bar et d'un buffet frugal mais toujours apprécié. C'est toutefois à d'autres titres que cette assemblée demeurera mémorable.

On a rarement vu, lu et entendu, dans les salles et les annales de pareilles assemblées, une motion dûment appuyée et résolue à l'una-

nimité, approuvant les états financiers de l'organisme sans discussion et avant même que le trésorier en entame la lecture. Il faut cependant avouer que les membres présents avaient préalablement pu prendre connaissance de ces états financiers et les scruter à loisir. Il faut aussi ajouter que le président, Michel Riopel, venait de broser un portrait limpide et positif des finances de notre organisation. Grâce à une hausse des cotisations, à une contribution significative des caisses affiliées, au maintien de la subvention de la FMO et à un rigoureux contrôle des déboursés (appelés « charges », dans le jargon moderne), le profil financier de notre Association a été à ce point redressé que le bilan de l'année 1999 fait état d'un excédent de 12 271 \$ par rapport à un déficit de 13 300 \$, il y a deux ans.

On trouve ailleurs dans ce bulletin l'essentiel du message qu'a livré le président. On retiendra que les questions qui ont suivi ce message ont porté sur divers points, dont celui du sort de notre Association, au lendemain de la fusion des fédérations. Il fut répondu qu'il n'y avait pas à se tracasser pour l'instant. On s'est également interrogé sur la question du jour : le projet de loi 102, qui transforme la Loi des régimes de retraite. On a évoqué la réunion du 5 mai dernier convoquée par l'Alliance des associations de retraités.

La force de nos revendications devient d'autant plus importante que le ministère de la Solidarité sociale, sous la dictée du ministère des Finances, disent certains, est en train de nous concocter un projet de loi qui vise à modifier la régie des caisses de retraite et dépouille dangereusement les retraités au

profit des employeurs, comme on peut le lire plus bas, dans ce numéro. La période de question a donc permis de montrer l'inquiétude des membres à l'endroit de ce projet de loi et démontré l'urgence d'unir toutes les forces du « pouvoir gris ».

M^{me} Denise Muloin, représentante du secteur Laval au conseil d'administration depuis 1995 et M. Armand Cadotte représentant du secteur Ouest-de-l'Île et trésorier de l'Association depuis sa fondation, en 1988, avaient décidé de ne pas solliciter le renouvellement de leur mandat. M^{me} Madeleine Charbonneau, retraitée de la Caisse populaire Côte-des-Neiges, a été élue en remplacement de M. Cadotte. Aucune candidature n'ayant été proposée pour représenter le secteur Laval, il revient aux administrateurs de combler le poste, ainsi que le prévoient nos règlements, en pareille occurrence. Au nom de ses collègues dirigeants et de l'ensemble des membres, le président a chaleureusement remercié les deux démissionnaires pour leur dévouement à l'Association.

Invité d'honneur, le président de la FMO, M. Jocelyn Proteau, a pris la parole à la fin de la rencontre, après en avoir attentivement suivi le déroulement. Il a fait état du redressement spectaculaire des finances de la Fédération; il a insisté sur sa volonté de remplacer par le terme « profits » le traditionnel vocable « trop-perçus » pour lequel il se montre résolument allergique; il a donné sa version de la campagne infructueuse qu'il a menée pour accéder à la présidence du Mouvement; il a fait part de l'objectif de réduire à 160 les actuelles 248 caisses affiliées à la FMO; il a annoncé sa démission effective le

30 juin 2000, en précisant qu'après avoir ambitionné d'atteindre la présidence, il n'acceptait pas de servir comme subalterne. Enfin, au sujet du projet de loi 102, il a pris une position sensiblement différente de celle des retraités et nettement plus près de la thèse du conseil du Patronat.

Selon la coutume, les administrateurs se sont réunis pour un bref conclave, immédiatement après l'assemblée et pendant que la foule prenait le buffet d'assaut. Quelques minutes plus tard, Michel Riopel réclamait un moment d'attention pour dévoiler qu'il avait été reconduit à son siège de président et que Justin Racette avait hérité de la charge de secrétaire-trésorier.

Fermeture du Salon des Bâtitseurs pour la saison estivale

Le Salon sera fermé du vendredi 16 juin au lundi 14 août. Le responsable, Marcel Beauchemin, y viendra cependant régulièrement et prendra connaissance des messages qu'on aura laissés au répondeur.

Une journée dans les Laurentides, en août

Vous avez reçu avis de Lise et Marcel Lemay qu'ils organisent une sortie d'une journée au programme bien rempli et intéressant, forfait pour une journée complète, le 18 août prochain. Il vous faut répondre avant le 20 juin.

La rencontre annuelle des membres : le mardi 24 octobre prochain

Vous recevrez, en temps et lieu, l'invitation officielle pour le déjeuner qui sert de prétexte et d'occasion à la traditionnelle rencontre

ÉCHOS DU SALON DES BÂTISSEURS ... suite

annuelle des membres de l'Association. Prenez note cependant dès maintenant que cette activité se tiendra le 24 octobre prochain, au même endroit que l'an dernier, soit à la Salle Rizz, rue Jarry.

Souhaitez-vous épargner des sous ... et des dollars à l'Association ?

Plusieurs d'entre vous le font déjà : quand ils expédient à l'Association, au Salon des Bâtisseurs, une enveloppe-retour préalablement affranchie, ils se rendent à leur caisse populaire et l'acheminent via le sac de compensation, au lieu des postes royales. Ils font économiser ainsi des sommes minimales qui, ajoutées les unes aux autres, deviennent importantes à la fin d'une année. Vous êtes donc invité(e)s à imiter en grand nombre celles et ceux qui ont pris cette excellente habitude : utiliser les sacs de la compensation pour acheminer votre courrier au Salon des Bâtisseurs !

LES RETRAITÉS DU QUÉBEC SONT-ILS À CE POINT « GRAS DURS » ?

Au cours d'une récente rencontre avec les dirigeants de l'Alliance des associations de retraités, le sous-ministre de la Solidarité sociale et président de la Régie des rentes au Québec aurait déclaré que les retraités du Québec sont « gras durs ». Et pour donner plus de force à cette affirmation, il aurait ajouté que ces mêmes retraités n'ont rien d'autre à réclamer que les rentes qu'ils reçoivent, puisqu'ils ne contribuent plus au régime, que leurs demandes prouvent qu'ils ne compromettent rien à ces régimes en plus de mettre en danger les caisses de retraite et de compromettre l'avenir de leurs enfants ... Cette étrange et

historique déclaration sur la solidarité sociale au Québec aurait glissé entre les lèvres du haut commis de l'État, en présence du ministre, André Boisclair, alors que les dirigeants de l'Alliance tentaient de faire valoir à ces puissants personnages que des articles du projet de loi 102, modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, constituent des mesures injustes et inacceptables pour les retraités. À ce point que des observateurs autorisés n'ont pas craint de qualifier ces mesures de « vol légalisé ».

Comme pour confirmer la croyance largement répandue dans la population que les politiciens sont à la merci des bureaucrates, le ministre Boisclair aurait paru étonné lorsqu'on lui a fait remarquer que ce projet de loi de plus de 80 pages sur les régimes de retraite ne contenait pas une seule fois le mot « retraité ». Preuve qu'il ne l'a pas rédigé de sa main ou qu'il ne l'a lu que distraitemment. Ce qui ne l'a toutefois pas empêché de déclarer, selon *La Presse* du 5 mai dernier, que « les salariés et les retraités ont empêché la part du lion des surplus des régimes de retraite ».

Une assemblée mémorable

Ces détails à la fois savoureux et déprimants ont été dévoilés à une assemblée monstre qui réunissait entre 600 et 700 retraités, le 5 mai dernier, au sous-sol rempli à craquer du Centre Marie-Reine-des-Cœurs, dans l'est de Montréal. L'Alliance, qui groupe une bonne trentaine d'associations de retraités (environ 70 000 membres) de puissantes entreprises, dont Desjardins, Hydro Québec, Ville de Montréal, autres organismes publics et para publics, etc., avait convoqué cette assemblée pour sensibiliser les retraités sur les dispositions discrimi-

minatoires du projet de loi envers les retraités et pour dévoiler la stratégie qu'elle avait élaborée pour convaincre le gouvernement du Parti québécois de modifier ces dispositions. À son émission radiophonique du 8 mai, le commentateur Jean Cournoyer a amèrement déploré le silence total des médias sur cet important rassemblement, alors que les journalistes faisaient de grosses manchettes sur une vache broutant en face de l'hôtel de ville de Montréal et sur quelques personnes distribuant, par dérision, des fraises aux délégués du congrès du P. Q.

Les membres de notre Association, déjà alertés à la menace que fait peser ce projet de loi sur leur portefeuille, par une lettre que leur expédiait le président, Michel Riopel, le 28 avril, seront intéressés de trouver ici les points saillants de l'argumentaire que l'Alliance a développé dans le mémoire qu'elle a soumis à la Commission parlementaire du 10 mai et qui fut préalablement présenté à cette assemblée.

Les points litigieux

Ce projet de loi vise à corriger des défauts et des carences de la Loi 116 (1990). Il contient, par conséquent des dispositions acceptables. Les doléances de l'Alliance portent sur trois points principaux : 1° Les retraités sont exclus de la participation à la gestion de leurs caisses de retraite; 2° les retraités sont exclus de la participation aux surplus actuariels de leurs caisses de retraite; 3° les employeurs peuvent abolir la tenue des assemblées annuelles des participants des caisses de retraite.

Concernant ces assemblées, le peu de présence des participants sert de prétexte pour les abolir. L'Alliance, de son côté, fait valoir que cette abolition contrevient sérieusement

aux exigences de la transparence sur l'administration de millions, voire de milliards de dollars et qu'elle prive les intéressés d'un droit démocratique fondamental.

Quant aux deux autres points litigieux, les dirigeants de l'Alliance entendent rappeler aux législateurs que lors de l'adoption de la Loi 116, sous un gouvernement libéral, la ministre Harel, alors dans l'opposition, avait farouchement défendu le contraire des positions soutenues dans l'actuel projet de loi. Solidement étoffé et préparé sous la direction de M^e Marcel Rivest, un avocat spécialisé dans les aspects légaux des régimes de retraite, le mémoire de l'Alliance fait état d'une abondante jurisprudence. Les tribunaux ont en effet interdit à maintes reprises aux employeurs de piger dans les surplus excédentaires des caisses de retraite et, dans certains cas, les ont obligés à restituer des sommes qu'ils s'étaient appropriées. Dans le présent projet de loi, le gouvernement donne aux employeurs les surplus actuariels et les autorise à s'accorder des congés de cotisation.

L'argument des employeurs et les réponse de l'Alliance

Comment, direz-vous, le ministère de la Solidarité sociale peut-il pousser le cynisme jusqu'à parrainer un tel projet de loi discriminatoire envers les retraités? Le lobby du Conseil du patronat du Québec s'appuie sur le principe que la seule promesse contenue dans un régime de retraite est celle d'assurer une rente aux retraités. Si sa rente lui est versée, le retraité n'a plus rien à dire et n'a aucun droit de regard sur le fonds lui-même. Et comme pour appuyer ce principe par un argument d'autorité, on dit : « Si le fonds de retraite faisait un déficit au lieu d'un surplus, les

ÉCHOS DU SALON DES BÂTISSEURS ... suite

retraités accepteraient-ils une diminution de leur rente?»

À ce raisonnement, l'Alliance oppose deux arguments principaux : le premier s'appuie sur le fait qu'un régime de retraite n'est pas un « cadeau » de l'employeur, mais l'objet d'un véritable contrat entre deux parties. Les tribunaux ont toujours considérés les régimes de retraites comme faisant partie d'un contrat. Or, en droit, un contrat ne peut être modifié unilatéralement. C'est pour cette raison que les juges ont obligé les employeurs à partager les surplus actuariels avec les salariés et

les retraités. L'Alliance fait valoir également le principe de la rémunération globale.

Selon ce principe, lorsqu'un employeur négocie les clauses d'un régime de retraite, il fait le calcul de ses coûts et en tient compte quand il présente ensuite ses offres salariales aux employés. Personne ne contestera cette vérité qui relève du sens commun. Par conséquent, le régime de retraite n'est pas un « cadeau » de l'employeur, mais du « salaire différé », comme en ont jugé les tribunaux. Les jugements de cour dans l'ensemble des provinces du Canada ont également décidé que les retraités avaient droit aux surplus actuariels en raison des ris-

ques qu'ils ont encourus: risque de la perte de l'emploi avant la retraite, risque du déficit d'expérience, risque de l'inflation. Ce dernier risque n'est pas à négliger: Un professeur de l'Université de Sherbrooke a calculé qu'une retraite de 20 000 \$ par année versée à un retraité de 65 ans, au rythme d'une inflation moyenne de 4 %, ne vaudra que 13 511 \$, quand il atteindra 75 ans.

La suite...

Les fonds des caisses de retraite, au Québec, représentent la coquette somme de quelques milliards de dollars, un capital dont 47 % ont été fournis par ceux et celles qui sont

actuellement à la retraite. Le gouvernement s'apprête à mettre la table pour laisser les employeurs seuls se régaler de ce « festin ». Les retraités se laisseront-ils montrer la porte de la salle du banquet sans rien dire? Quitteront-ils cette salle, honteux de savoir qu'un sous-ministre les a traités de « gras durs »? L'Alliance des associations de retraités veut faire savoir au ministre de la Solidarité sociale que des milliers de retraités du Québec n'ont qu'une rente non indexable de 12 000 \$ et moins par année et qu'ils vivent sous le seuil de la pauvreté. Des « gras durs »! ■

L. B.

MESSAGE DU PRÉSIDENT ... suite

bres. Les démarches que nous avons faites et les interventions que nous avons répétées avec les autres associations de retraités, durant les 18 derniers mois, auprès de la Confédération ont abouti à un résultat tangible: un peu plus de 8 M\$ ont été partagés entre les retraités d'avant le 1^{er} janvier 1996. Ces résultats illustrent la force du regroupement et plaident en faveur d'associations comme la nôtre fortes et cohérentes. Nous vous serions reconnaissants si votre attachement à l'Association vous portait à solliciter une ou un ancien collègue à se joindre à nous.

Au sujet du déménagement de notre siège social dont il a été question l'an dernier, vous constatez que rien n'a encore été fait, même si l'on nous assure qu'il surviendra éventuellement. On nous assure que nous retrouverons alors les mêmes avantages que ceux dont nous bénéficions depuis la fondation de l'Association. Je rappelle que ce

local est une grâce de la Fédération et je tiens à profiter de la présence de M. Proteau pour lui exprimer, en notre nom à tous, notre vive gratitude pour l'intérêt qu'il manifeste aux retraités des caisses et de la FMO.

Vous savez tous que notre secrétariat est assuré bénévolement par Marcel Beauchemin qui consacre en moyenne 4 jours par semaine pour assurer la bonne marche de notre organisme. Je veux profiter de ma position privilégiée et de votre présence pour lui témoigner notre vive appréciation et le remercier chaleureusement pour sa très grande contribution à la cause des retraités, à des tâches essentielles et qui passent souvent inaperçues. Par la même occasion, je remercie tous les autres bénévoles qui se rendent disponibles, au besoin, pour vous assurer un service efficace. Leur apport est essentiel à notre bon fonctionnement.

Deux administrateurs nous ont fait savoir leur intention de se retirer à la fin de leur mandat: M^{me} Denise

Muloin, qui représente le secteur Laval et M. Armand Cadotte, représentant du secteur Ouest-de-l'Île. M^{me} Muloin siège avec nous depuis 1995. Elle s'est dévouée à l'Association avec une grande motivation; démissionnaire, elle a même accepté d'organiser le prochain dîner annuel de l'Association. Un grand merci, M^{me} Muloin, pour le temps que vous nous avez consacré avec cette générosité qui vous caractérise bien. M. Cadotte est membre fondateur de l'Association qu'il a connue à ses origines modestes. Avec le président fondateur, Gérard Marotte, il est de ceux qui ont cru en la viabilité de ce groupement de retraités et qui ont mis en place les moyens d'action qui ont rendu l'Association incontournable. Au nom de tous les membres qui ont bénéficié de ses interventions et de son implication, je lui exprime toute notre reconnaissance pour les années qu'il nous a consacrées.

Je ne saurais terminer ce message sans souligner la collaboration indispensable des représentants des

secteurs qui siègent avec moi au conseil d'administration. Je me fais votre porte-parole pour leur exprimer notre appréciation et leur dire en votre nom qu'ils méritent notre respect pour leur généreuse implication. ■

Michel Riopel
PRÉSIDENT

* On trouve ici l'essentiel du message livré par le président, Michel Riopel, à l'assemblée générale annuelle de l'Association, le 9 mai dernier.

SOURIEZ

Au tribunal, une avocate demande à une dame appelée comme témoin :

• Quel âge avez-vous?

— À peu près le même que vous.



Notre Association, on le sait, accueille des membres dits « associés ». Conjoint de membres « actifs » ou retraités de l'une ou l'autre des autres composantes du Mouvement Desjardins domiciliés dans le territoire de la FMO, ils sont une centaine parmi les quelque six cents membres inscrits à notre Association. Le tiers de ces derniers sont retraités d'une autre fédération, de l'Assurance-vie Desjardins-Laurentienne, de la Confédération. M. Claude Hamelin est de ceux-ci. Il a fait carrière au Service de l'Inspection. Il a œuvré et résidé dans la région de Montréal durant la majeure partie de ses 27 ans de service. Il se considère à juste titre comme l'un des nôtres. C'est pour quoi on le voit régulièrement participer à nos activités. Il a aimablement accepté de me rencontrer pour le bénéfice des lecteurs de ce bulletin.

L'inspecteur dans la vie des caisses populaires

Autodidacte, Alphonse Desjardins ne pratiquait pas la comptabilité selon les principes admis de son temps, mais il fut irréductiblement fidèle à deux impératifs : la rigueur des chiffres et l'ordre des cahiers de comptes. S'il inversait, par ignorance, les colonnes de l'actif et du passif, il voyait, par contre, à ce que tout fût limpide et que sa caisse balance « à la cenne ». Visionnaire autant qu'homme de jugement, il n'ignorait pas que la prospérité et la solidité d'une institution bancaire reposent avant tout sur la confiance qu'elle inspire. Dès 1905, il écrivait : « Il importe aussi qu'une telle institution (la caisse populaire) offre aux populations des garanties sérieuses de sécurité et de bonne administration. » Deux principaux

problèmes peuvent faire échec à ces « garanties sérieuses » : le désordre administratif et l'attrait irrésistible qu'exerce l'argent sur certaines personnes.

Au temps des fondateurs, les gestionnaires des caisses, dans la plupart des cas, n'étaient pas choisis parmi les professionnels de la comptabilité ou de la finance. Bénévoles et à temps partiel, ces hommes et ces femmes tenaient tant bien que mal les livres d'une coopérative d'épargne et de crédit qu'ils opéraient dans leur salon, leur cuisine, un coin du sous-sol de l'église paroissiale. On a donc compris très tôt la nécessité de faire examiner et vérifier ces livres par des gens compétents. Le terme « inspection », déjà utilisé dans les banques, s'est imposé tout naturellement à cette fonction qui avait certes pour but de déceler toute apparence de malversation, mais qui se limitait le plus souvent à mettre de l'ordre, à attirer l'attention sur des points administratifs, à fournir un appui technique.

La FMO elle-même, faut-il le rappeler, est née de ce besoin d'inspection. Le 13 février 1921, en effet, un groupe de dirigeants des caisses de la région de Montréal créait le Bureau central d'inspection et de surveillance des caisses populaires de Montréal. L'unique inspecteur, Jean-Baptiste Beaudoin, gérant de la Caisse de Sainte-Clothilde, rémunéré à forfait à raison de 3 \$ l'inspection, recevra des louanges pour sa compétence et son dévouement. Ses rapports d'inspection contenaient des remarques de ce genre :

- que des rapports mensuels soient préparés;
- qu'un cahier des comptes généraux soit tenu;

- qu'une audition mensuelle soit faite;
- qu'une police d'assurance soit prise sur le gérant;
- que les commissions et les conseils se réunissent régulièrement et dressent des procès-verbaux de leurs réunions; etc.

On s'est toutefois rapidement rendu compte que les besoins des caisses dépassaient la simple inspection. Aussi, le 27 juin 1924, les dirigeants de ce Bureau central d'inspection et de surveillance décidaient de se transformer en un organisme de services aux caisses, légalement constitué sous le nom d'Union régionale, qui aurait un rôle de guide et de support auprès des caisses affiliées.

On connaît la suite : aux 19 caisses fondatrices se sont jointes d'autres caisses populaires qui consentaient à aliéner une portion de leur autonomie pour profiter des avantages et de la force du groupe. Au fil des années, les caisses se sont multipliées, affiliées à une Union régionale portant le plus souvent le nom de leur diocèse. Elles ont convenu de se donner une fédération, devenue plus tard une Confédération. À cette centrale de services au sommet de la pyramide, on a confié le Service de l'Inspection dûment structuré et professionnellement organisé.

Une carrière d'inspecteur

Le cheminement de M. Claude Hamelin est typique et même exemplaire de cette fonction qu'Alphonse Desjardins estimait essentielle. À l'exception d'un stage de départ au commerce familial, il a consacré toute sa carrière professionnelle de près de 30 ans à l'inspection, la vérification et l'appui technique aux caisses. Il ne s'est pas laissé tenter, comme d'autres de ses collègues,

par l'attrait d'un poste de gérant soigneusement choisi parmi les caisses dont il connaissait tous les secrets et dont il avait pu évaluer le potentiel.

Originaire de la Mauricie, il a étudié au collège-séminaire de Trois-Rivières et à la fin de ses études classiques, nanti d'un baccalauréat *ès-arts*, il faisait son entrée à l'École de commerce de l'Université Laval (aujourd'hui Faculté d'administration). Il en ressortait quelques années plus tard avec une maîtrise en sciences commerciales et prêt à affronter le marché du travail. Son orientation vers Desjardins ne tient pas du pur hasard. Peu de retraités du Mouvement peuvent se targuer, comme lui, de compter un frère évêque (S. E. Mgr Jean-Guy Hamelin, évêque de Rouyn-Noranda); mais encore moins peuvent se prévaloir, comme lui, d'un grand-père paternel et d'un grand-père maternel respectivement président et vice-président fondateurs d'une caisse populaire fondée en 1912 par Alphonse Desjardins lui-même (Saint-Séverin, en Mauricie). Petit-cousin de feu Gaudiose Hamelin, « gérant » (directeur général) de l'Union régionale de Montréal (Voir *Entre Nous*, Vol. II, N° 3, juillet 1993) et également cousin de Bernard Mongrain, inspecteur des caisses, il répondait à leur invitation et se joignait à l'équipe des inspecteurs, en 1963.

La décennie 1960, on s'en souvient, a marqué un tournant spectaculaire dans l'ascension du Mouvement. Le nombre des caisses populaires du Québec s'est à peu près stabilisé autour de 1275, les membres ont

ENTREVUE ... suite

dépassé le chiffre des deux millions et l'actif consolidé des caisses a touché les deux milliards de dollars. De plus, l'Expo 67 devait donner aux caisses populaires une extraordinaire visibilité et l'informatique y faire une timide mais déterminante entrée.

Claude Hamelin était immédiatement affecté à la région de Montréal, ce qui comprenait, outre la région métropolitaine, celles de Lanaudière, Saint-Hyacinthe et Hull. En 1967, il acceptait une mutation en Gaspésie, à titre de responsable de l'équipe des inspecteurs pour un territoire qui s'étendait de Rivière-du-Loup aux Îles-de-la-Madeleine. Ce stage dura huit ans. Il y accumula des expériences et des souvenirs inoubliables et ne sollicita son retour vers Montréal que pour faciliter à ses enfants l'accès aux études supérieures. Les quatorze dernières années de sa carrière d'inspecteur se sont déroulées dans les caisses de la région métropolitaine. Il n'est donc pas étonnant qu'il soit connu de presque tous les retraités de notre Fédération et qu'il se retrouve parmi les nôtres comme dans sa propre famille.

Une retraite active qui n'interdit pas les souvenirs

Les souvenirs d'une carrière d'inspecteur sont forcément diversifiés, car son travail n'a pas été marqué du sceau de la routine et de l'uniformité. Il a voyagé par monts et par vaux; il a affronté tous les caprices de la nature; il a dû faire face à des situations de tous calibres, résoudre des problèmes plus ou moins épineux; il a tissé un réseau de contacts, de connaissances, d'amitiés durables; dans le calme de la retraite, des figures émergent: personnes disparues ou vivantes, avec leurs originalités, leurs caractéristiques plus ou moins attachantes à la mémoire desquelles se rattachent des épisodes amusants, des excursions inoubliables, des aventures cocasses.

Les exigences du métier reviennent également à la surface sous toutes leurs facettes: visites-surprise dans les caisses, prises de contrôle, désagrément à peine voilé du personnel, recours à la Sécurité, dans les cas de situations suspectes, heureusement exceptionnelles. Il demeure reconnaissant à son épouse d'avoir accepté tous les inconvénients de son travail: absences, heures tardi-

ves, etc. Plus valorisants, les souvenirs de la relation d'aide qui incombaient alors aux inspecteurs du Bas-du-Fleuve et qui consistait à assurer tous genres d'appuis techniques aux caisses et à leur personnel, y compris le remplacement.

Quelle était l'attitude de l'inspecteur quand le gérant ou la Commission de crédit s'écartait de la rigueur comptable ou administrative pour privilégier les valeurs coopératives telles la préséance du crédit moral du membre sur son bilan financier ou la préséance du service sur le profit en présence d'un membre «mal pris»? Il fallait certes informer les dirigeants de toute apparence d'irrégularité strictement administrative, la noter au rapport et en assurer le suivi. Les inspecteurs n'ont cependant jamais fait obstacle à la pratique de la coopération, au temps où celle-ci faisait loi dans les caisses.

Athlétique, dynamique et sportif, ce retraité ne cache pas que sa vie est centrée à la fois sur les valeurs familiales et un choix d'occupations agréables qui lui laissent peu de temps inoccupé. En plus de rendre à ses enfants tous les services qu'il est en mesure de leur offrir, il s'occupe de jardinage, fait de la

natation et s'adonne au golf à son chalet de la Mauricie, en été et se rend régulièrement à un autre chalet dans les Laurentides pour se livrer aux plaisirs du ski, en hiver. Sur la lancée d'une réputation acquise jadis en Gaspésie pour ses recettes de «caribou», il a poursuivi dans la fabrication du vin et se montre très fier des produits qu'il fabrique, en compagnie d'un compatriote et ancien collègue, Gabriel Nobert (Voir *Entre Nous*, Vol VII, N° 4, automne 1998). Ajoutons, pour conclure, qu'il fut membre du conseil d'administration de l'Association des retraités de la Confédération et qu'il demeure attaché tant au Mouvement qu'il a servi avec loyauté qu'aux nombreux collègues qu'il a côtoyés durant près de trois décennies ■

L. B.

DÉCÈS

CHARRON, Marthe N. Retraitée de la CP Saint-Charles de Montréal, décédée le 28 février 2000, à l'âge de 85 ans et 8 mois.

OLIVIER, Marie-Ange. Retraitée de CP Belleterre, décédée à Neufchâtel, Suisse, à l'âge de 82 ans et 4 mois.

PERRON, Simone. Retraitée de la CP Saint-Vincent-de-Paul (Laval), décédée à l'âge 88 ans.

VÉZINA, Pauline. Retraitée de la Confédération, décédée à l'âge de 81 ans.

Nos sincères condoléances à leurs familles et à leurs amis.

BIENVENUE AUX NOUVEAUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION

BOURDEAU, Réal. Percepteur, retraité de Visa Desjardins.

CHAPUT, Claudette. Typographe, retraitée de la FMO.

FOURNELLE, Jean-Guy. Directeur général, retraité de la CP Sainte-Odile de Montréal.

LINKUTIS, Frances. Commis, service aux membres, retraitée de la CP Saint-Blaise.

MARCUZZO SÉVINGY, Ninon. Préposée, Service à la clientèle, retraitée de Visa Desjardins, à titre de membres associé.

MARIER, Claire. Conjointe de J.J. Coupal, retraité de la CP Lac des Écorces, à titre de membre associé.

MONETTE, Armande. Conseillère, Service financier, retraitée de la CP Notre-Dame de la Garde de Verdun.

PILON, Nicole. Préposée aux recherches, retraitée de la CP Saint-René-Goupil (Gatineau).

PONTBRIAND, Pierrette. Agente, service aux membres, retraitée de la CP Saint-Bruno de Montarville.

TRUDEL, René. Directeur général, retraité de la CP Saint-Jovite.

TRUDEL, Jacques. Directeur général, retraité de la CP Ferme-Neuve.

TRUDEL, Yvette M. Conjointe de Jacques Trudel, à titre de membre associé.

VALIQUETTE, Doris B. Conjointe de feu Marcel Valiquette, retraité de la CP Nativité d'Hochelaga, à titre de membre associé.

Entre Nous est publié trois fois par année au Salon des Bâisseurs, siège social de l'Association des retraités de la FMO et de ses caisses affiliées, 2, Complexe Desjardins, Tour de l'Est, C.P. 214, Succ. Desjardins, Montréal, Qc, H5B 1B3. Tél. : (514) 281-8755. Responsable de la publication: Léo Beaudoin. Dépôt légal à la Bibliothèque nationale sous le numéro 9251064. L'Association est membre du Regroupement des associations des retraités du Mouvement Desjardins.